

**Communiqué de presse**  
Berne, le 29 mars 2016

## **L'assurance-invalidité est loin d'être assainie**

**Le Conseil fédéral et l'administration fédérale ont toujours affirmé jusqu'ici que l'assainissement des finances de l'AI était en bonne voie. Les comptes d'exploitation publiés aujourd'hui montrent que cette affirmation relevait purement et simplement d'un optimisme de circonstance: malgré ses efforts d'assainissement, l'AI n'a nullement progressé. De nouvelles mesures d'économie sont nécessaires et urgentes. L'usam exige des économies supplémentaires et demande la renonciation à l'octroi de rentes à des personnes de moins de 30 ans.**

Lors de la consultation, récemment close, sur le développement continu de l'assurance-invalidité (AI), le Conseil fédéral a encore affirmé que la diminution du nombre des nouvelles rentes aurait de plus en plus d'impact sur les dépenses et que, passée l'échéance du financement additionnel, l'AI dégagerait des excédents. L'usam s'est toujours méfiée de ce genre de déclarations. Il était trop évident que ces fausses promesses visaient avant tout, pour le département d'Alain Berset, à se soustraire à des efforts d'économie déplaisants.

Les comptes d'exploitation publiés aujourd'hui montrent très clairement ce qu'il en est effectivement des finances de l'AI. Si l'on considère que, à partir de 2018, des recettes supplémentaires de l'ordre de 1,2 milliard de francs seront supprimées, les comptes auraient dû se clore sur un résultat d'au moins 200 millions de francs supérieur à celui de l'année précédente. En réalité, tant le résultat de la répartition (réduit de 684 à 645 millions de francs) que, notamment, celui de l'exploitation (réduit de 922 à 614 millions de francs seulement) sont nettement moins bons que l'année précédente. L'assainissement de l'AI s'est ainsi enlisé à mi-parcours. Les mesures mises en œuvre ne permettront décidément pas d'assurer à long terme un budget équilibré de l'AI.

L'usam demande donc au Conseil fédéral et au Parlement d'engager des mesures d'assainissement plus incisives. Pour les bénéficiaires d'une rente AI, il doit valoir la peine de travailler, raison pour laquelle il faut instaurer un système de rentes linéaire. Les économies ajournées dans le cadre de la révision 6b, notamment l'abaissement des rentes pour enfants et les modifications touchant le régime des frais de déplacement, doivent maintenant faire l'objet d'une décision définitive. Plus aucune rente ne doit être allouée à des personnes de moins de 30 ans. Un net relèvement de l'âge minimum d'obtention d'une rente obligera toutes les parties prenantes à intensifier encore leurs efforts en vue d'une réinsertion.

Bien que regrettable, le résultat médiocre du compte de répartition de l'AVS correspond aux prévisions. Avec la clôture des comptes 2015 de l'AVS, il devrait être maintenant définitivement clair, pour tout un chacun, que la réforme de la prévoyance vieillesse est indispensable. L'usam demande que l'on ne mise pas exclusivement sur des recettes supplémentaires, ce qui implique que l'âge de la retraite soit relevé par étapes d'un mois afin de l'ajuster aux possibilités financières de l'AVS.

**Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Kurt Gfeller**, vice-directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 207 83 68

**Numéro 1:** plus grande organisation faîtière de l'économie suisse,  
l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 PME.